

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 23
Membres présents: 18
Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2019-28
Conseil Municipal du 6 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION : 28 FÉVRIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MÉCHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à JP SIMON - G. MICHELY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE- J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS - S. LABROUSSE donne pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT NON EXCUSÉ: F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre SIMON

OBJET : TARIFICATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles,

CONSIDÉRANT la forte demande pour le spectacle de François GUEDON prévu le 9 mars 2019 à la salle des fêtes de Châteauneuf-sur-Charente,

CONSIDÉRANT la possibilité d'ouvrir l'accès au balcon de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré à , décide
PAR 22 VOIX POUR :

✓

de fixer le tarif pour l'accès au balcon de la salle des fêtes pour le spectacle de François GUEDON : « L'Affaire Guedon » prévu le 9 mars 2019 à 5 €,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE